

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/03/2022

Dossier complet le :

04/03/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0070

1. Intitulé du projet

Extension d'une surface commerciale existante ainsi que de son aire de stationnement - Commune de Cavaillon (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL Direction Régionale Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien RAQUET - Responsable programme immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 2 0 5 6 8

Forme juridique

521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Extension d'un magasin LIDL existant. Agrandissement de l'aire de stationnement de la surface commerciale. La capacité du parking passera de 106 places à 112 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement comprend deux éléments principaux :

- l'extension du bâtiment commercial existant
- l'agrandissement du parc de stationnement, afin de passer d'une capacité de 106 places à 112 places

Création de 6 nouvelles places équipées de 3 bornes de recharges, elles seront réservées aux véhicules électriques (dont une place PMR).

Une maison à étage implantée au sud de la zone d'emprise du projet sera entièrement démolie.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de proposer l'agrandissement d'une structure commerciale sur la commune de Cavaillon au sein d'une zone d'activité commerciale présente au Sud-Est de la zone urbaine, et facilement accessible depuis la RD973. L'objectif est de moderniser et diversifier l'offre commerciale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier :

Démolition de la maison à étage présente au Sud du site, extension du bâtiment au niveau de la façade sud-sud-est de l'actuel magasin en démolissant l'auvent existant et s'étendant sur le parking existant, création d'un bassin de rétention supplémentaire à ciel ouvert (compensation des surfaces imperméabilisées), agrandissement de la voirie (parkings) et ré-aménagement des espaces verts .

Accès:

Le chantier sera accessible par deux voies : l'allée Théodore Monod au Sud-Est de la zone d'emprise du projet et la route du Cheval Blanc au Sud-Ouest (RD973 constitue une voie de transit importante de Cavaillon).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne l'extension d'une surface commerciale qui générera un trafic supplémentaire qui sera limitée par rapport à la situation actuelle et d'autant plus du fait de la charge du trafic sur la voie d'accès (RD973).

L'accès entrée-sortie du projet est inchangé depuis l'allée Théodore Monod. Le trottoir est existant, un cheminement conforme à l'accessibilité sera aménagé jusqu'à l'entrée du commerce. L'accès depuis la départementale SANS tourne-à-gauche est déplacé plus au Sud dans l'angle de la zone d'emprise du projet.

Les déplacements générés par ce projet resteront modérés par rapport aux trafics actuels (magasin existant) notamment sur la RD973, et s'étaleront sur toute la durée d'ouverture du magasin.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

L'ensemble des eaux pluviales sera collecté dans un dispositif de rétention d'une capacité de 483 m³ au total. Les eaux de ruissellements collectées sur le parking seront traitées dans un séparateur d'hydrocarbures. Le point de rejet des eaux pluviales est existant et non déplacé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)	
Surface totale de l'emprise au sol :	8227m ²	
Surface de l'emprise au sol de la construction :	2220m ²	
Surface de voirie :	Avant : 1159,5m ²	Après : 1559,5m ²
Nombre de place de stationnement :	106 places	112 places
Surface d'espaces verts:	1797,94 m ²	1842m ²
Volume bassins de rétention :	260m ³	483 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de CAVAILLON (84)
Allée Théodore Monod
897 Route du Cheval Blanc
84300 CAVAILLON

Parcelles AT 172-173-384-405

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°06'05"47 Lat. 43°82'50"20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucune ZNIEFF mais il se trouve à proximité d'une ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II : - ZNIEFF de type I "Versants occidentaux du petit Luberon" à 2,2 km à l'Est du projet - ZNIEFF de type II "Petit Luberon" à 1,8 km à l'Est du projet, - ZNIEFF de type II " La basse Durance" à 1,9 km à l'Ouest du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cavaillon n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche (Grands rapaces du Luberon) est situé à 2,2 km à l'Est de la zone du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cavaillon ne présente pas sur son territoire communal de façade littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située dans le Parc Naturel Régional du Luberon.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cavaillon est située au sein du Plan de Prévention du bruit de l'Environnement. La RD973 située à 15m à l'Ouest du projet est concernée par le PPBE du Vaucluse. Le PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département du Vaucluse a été approuvé le 17 octobre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	14 monuments historiques dont 9 classés et 5 inscrits sont recensés sur la commune de Cavaillon.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet ne se trouve pas sur une zone humide. La Durance est la zone humide la plus proche, elle est située à 1,8 km à l'Ouest de la zone du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cavaillon est couverte par le PPRi de la Durance, approuvé le 3 octobre 2019. Le périmètre du projet est en zone bleue du règlement de PPRi en vigueur, car plus de la moitié de l'emprise au sol de la construction est situé dans cette zone. Cavaillon est également couvert par le PPRi du Calavon/Coulon, prescrit le 26 juillet 2002. La commune n'est pas concernée par un PPRt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre l'absence de site ou sol pollué sur le projet ou à proximité immédiate. Le site identifié le plus proche est localisé à 1,9km au Nord-Ouest du site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cavaillon n'est recensé dans le périmètre d'aucune Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection de captage le plus proche est situé à 3km à l'Ouest de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche concerne le site inscrit « L'ensemble formé par l'église et le vieux village des Taillades » localisé à 2,6km à l'Est de la zone du projet et sur la commune les Taillades .
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches, la ZSC "La Durance" et la ZPS "Durance" sont situés à 1,8km à l'Ouest de la zone du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche, « Site de la Chapelle Saint-Sixte », est situé à plus de 24km au Sud-Ouest de la zone du projet sur la commune d'Eygalières.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du dispositif de compensation des imperméabilisations, il est prévu que les eaux pluviales de voirie soit collectées et acheminées vers deux bassins de rétention, un à ciel ouvert (qui sera aménagé lors des travaux d'extension) et l'autre enterré sous voirie (existant) puis rejetées dans le réseau pluviale existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera légèrement excédentaire en matériaux. Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitements des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une parcelle en grande partie imperméabilisée. L'extension du magasin sera aménagée sur une partie de la voirie et l'agrandissement de l'aire de stationnement sera réalisé à la place de la maison suite à sa démolition. L'alignement de cyprès commun entourant la maison sera supprimé mais le plan d'aménagement paysager prévoit la plantation de nombreux arbres supplémentaires. Les milieux rencontrés et le contexte local urbanisé limitent ainsi très fortement la diversité des habitats et des espèces présentes. L'impact sera donc très faible vis-à-vis de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 1,8km à l'Ouest de la zone du projet , et sont séparés de celle-ci par la RD973 qui est une voie à circulation importante, et par une zone industrielle et commerciale. Au vu de la mauvaise continuité écologique entre les sites Natura 2000 et la zone d'emprise du projet, ainsi que de l'absence de correspondance d'habitats et d'espèces, le projet présente une probabilité très faible à nulle d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au formulaire standard de donnée du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière du fait de son éloignement géographique relativement important à ces zones et de son enclavement entre diverses infrastructures et activités.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension s'inscrit sur la zone actuellement occupée par l'activité commerciale concernée, l'espace est déjà aménagé (voirie, bâtiment, espace vert). Le reste de la surface concerne la maison à étage qui sera démolie. La réalisation du projet n'entraînera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site, qui aura une vocation commerciale, n'accueillera aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cavaillon figure sur le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Durance, la zone du projet est donc concernée par un risque d'inondation. Les eaux de ruissellement sur la zone du projet seront collectées au sein de deux bassins de rétention dans le cadre de la compensation des surfaces imperméabilisées, ce qui permettra de limiter les débits en aval du projet et de ne pas aggraver la situation actuelle. La commune est située dans une zone de sismicité : 3 (zone à sismicité modérée).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activités industrielles et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet d'extension accueillera des clients supplémentaires qui viendront modifier sensiblement le trafic (RD973 très fréquentée, avec plus de 11 000 véhicules par jour) sur le secteur. L'extension ne prévoit la création que de 6 nouvelles places de stationnement. Le trafic restera réparti sur l'intégralité des heures d'ouverture du magasin, avec des horaires de pointes en fin de journée et le samedi.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile supplémentaire. Le trafic supplémentaire généré spécifiquement par l'extension du magasin sera toutefois faible en comparaison avec le trafic sur la RD973 (axe routier très fréquenté avec plus de 11 000 véhicules par jour) et la majorité de ce trafic est déjà actuellement présent sur le magasin existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition de la maison sera de nature à créer des vibrations.</p> <p>Celles ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le magasin existant est déjà équipé d'un système d'éclairage. La création de nouvelles places de stationnement nécessitera des installations lumineuses supplémentaires. Il est prévu une extinction des éclairages à la fermeture du magasin</p> <p>Des mats d'éclairage sont présents actuellement en proximité du projet sur la RD973, aux abords du carrefour giratoire, ainsi que sur les activités commerciales situées aux abords du projet .</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition de la maison peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant une activité commerciale non industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets liquides issus des activités commerciales du projet.</p> <p>Seules les eaux pluviales ruisselant sur le projet et préalablement stockées dans des bassins de rétention seront rejetées à débit limité dans le réseau d'eau pluviales existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit n'est présent à proximité du projet ou sur la commune de Cavaillon. Les monument historiques recensés sur la commune ne se situent pas à proximité immédiate du projet. Le projet n'aura donc aucune covisibilité ou incidence sur ce types d'éléments patrimoniaux. S'agissant d'une extension de surface commerciale, cet aménagement n'aura pas d'incidence sur le contexte paysager local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet d'aménagement va venir remplacer une habitation individuelle (démolition). En revanche, il n'entraînera aucune modification sur les activités agricoles ou sylvicoles, ou sur l'usage des sols à proximité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'Autorité Environnementale montre que sept projets ont fait l'objet d'avis sur la commune de Cavaillon depuis 2017. Voici une description des trois derniers projets :

Le premier projet concerne la réalisation d'un forage de 50 m de profondeur pour irriguer une parcelle agricole au goutte à goutte. Il est situé à 1,4 km au Sud-Est du projet (avis favorable le 29/06/2021, non soumis à étude d'impact).

Le second projet concerne la construction d'une nouvelle plateforme logistique sous température dirigée (1,8 ha) à 350m au Sud-Ouest du projet (avis favorable le 22/07/2021, non soumis à étude d'impact).

Le troisième projet concerne la réalisation d'une persienne agrivoltaïque au sein d'un verger à 7km au Nord du projet (avis favorable le 07/09/2021, non soumis à étude d'impact).

Ainsi, du fait de cette absence d'impacts et de la distance entre ces projets, ils ne sont susceptibles de cumuler d'incidences négatives.

Ainsi, les faibles incidences du projet à l'étude, ainsi que des projets ayant fait l'objet d'avis rendus par l'autorité environnementale, montrent une absence d'incidences potentielles susceptibles de se cumuler entre projets séparés de plusieurs centaines de mètres.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de limiter les incidences du ruissellement des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées, un deuxième bassin de rétention (à ciel ouvert) sera aménagé le long de la façade Sud-Ouest du bâtiment afin de récupérer les eaux pluviales de la toiture, ce qui permettra de limiter les débits en aval du projet et de diminuer le risque d'inondation. Un bassin de rétention enterré sous voirie existe déjà et permet de récupérer les eaux pluviales de voiries.

En ce qui concerne le volet visuel et insertion paysagère, les espaces verts seront ré-aménagés sur plus de 22% de la surface du projet, et ceintureront notamment les aménagements extérieurs entre voirie et espaces mitoyens, afin d'intégrer le projet dans son environnement, qui est majoritairement composé de bâtiments d'activités.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone en continuité de l'urbanisation et actuellement complètement occupée par la surface commerciale faisant l'objet du projet d'extension, limitant ainsi très fortement le risque d'incidences sur la biodiversité et le paysage.

De plus, les incidences sur le milieu humain et notamment les circulations sur le secteur seront non significatives, le projet venant agrandir le magasin actuel de l'enseigne.

Enfin, la problématique de gestion des eaux pluviales fera également l'objet de mesures d'accompagnement et compensatoires, afin de ne pas aggraver les débits en aval et le risque d'inondation sur la zone.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Notice hydraulique
Annexe 8 - Notice paysagère
Annexe 9 - Palette végétale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ROUSSET

le, 24/01/2022

Signature

B. MARECCHIA
Responsable Immobilier
LIDL PROVENCE
394, chemin de Favard - 13790 ROUSSET
Tél. : 04 42 51 71 79

cadre ci-dessus